TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-25 du 23 Janvier 1989

autorisant la Camarade Angélique AKPOVO épouse GRIMM à perdre la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU la Loi N° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la nationalité béninoise et le décret N° 272 PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la nationalité béninoise et les instructions du Garde des Sceaux, Ministre de la Législation;

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la requête en date du 6 Juin 1988 de la Camarade Angélique AKPOVO épouse GRIMM et l'ensemble des pièces produites ;

SUR propositions du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Janvier 1989,

D E C R E T E :

Article 1er.- La Camarade Angélique AKPOVO épouse GRIMM née le 1er Novembre 1961 à PARAKOU, fille de Edmond AKPOVO et de Cécile ADJAÏ demeurant à ABOMEY est autorisée à perdre la nationalité béninoise.

Article 2.- Le présent décret prend effet à la date de sa signature sans toutefois qu'il soit porté atteinte à la validité des actes passés par Angélique AKPOVO épouse GRIMM, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

.../...

Article 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MAEC-MJIEPSP 8 autres Ministères 14 CEAP 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10 DPE-DLC-INSAE 3 BN-DAN 2 UNB-FASJEP 2 JORPB 1 INTERESSE 1.-